



Plan d'action 2009-2013

Politique
du développement
durable



J'adhère à un virage durable...



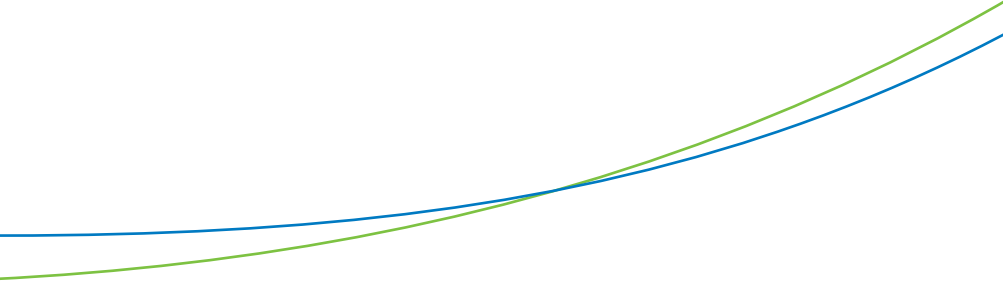
Synthèse des objectifs pour le plan d'action



- Favoriser de nouvelles voies de développement urbain
- Faire connaître notre patrimoine naturel
- Élaborer un plan directeur quinquennal conciliant le développement urbain et les milieux naturels
- Mettre en place un financement adéquat pour la protection des milieux humides
- Assurer l'approvisionnement en eau potable en quantité et de qualité pour les populations présente et future
- Protéger la bande riveraine des cours d'eau et des milieux humides
- Végétaliser pour améliorer la qualité des milieux de vie
- Adaptation aux changements climatiques
- Encadrer la gestion des arbres
- Protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
- Favoriser les circuits courts maraîchers
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'activités municipales
- Supporter les initiatives de la communauté visant à réduire leurs émissions de GES
- Poursuivre les actions en efficacité énergétique et la recherche et développement d'énergie nouvelle
- Établir un mécanisme d'identification et de suivi des nuisances
- Améliorer la qualité de l'air
- Entreprendre des actions pour améliorer la qualité de vie des citoyens en misant sur l'atténuation des nuisances
- Atteindre les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Favoriser les initiatives de la communauté visant une gestion efficace des matières résiduelles







UR-01-01

Plan directeur du développement urbain et milieux naturels

Plan directeur en support au développement économique (un hectare conservé pour chaque hectare développé). Protection ou conservation des milieux à haute valeur écologique et vulnérables (ex. : tourbière, marais, forêt, bande riveraine, etc.) avec écoconnexions d'écoterritoires pour la faune. Encadrement du développement en conséquence. Poursuite des caractérisations sur le terrain pour préciser la délimitation des milieux d'intérêt. C'est un des trois outils indispensables à la mise en œuvre de la Politique du développement durable.

UR-05-02

Guide d'accompagnement pour l'aménagement et le développement durable du territoire

Inclure une section dans le « Guide » des prescriptions et recommandations de bonnes pratiques en développement durable (DD) pour le citoyen, le promoteur immobilier et les services publics afin de relever le défi de la cohabitation entre le développement urbain et la protection des milieux naturels :

Principes de « conservation design », zone d'écodéveloppement, bâtiments durables, nouvelles normes de construction, relevés géoréférencés des arbres à conserver en priorité, pourcentage du couvert végétal résiduel à maintenir, répertoire des espèces indigènes à planter, à proscrire et à conserver (réf. : Politique du patrimoine forestier et paysager), protection des rives, mesures de mitigation, protection des paysages, etc..

UR-07-03

Transport durable

Mise à niveau des infrastructures et des façons de faire afin de développer en ville des modes de transport alternatifs, en commun et intermodaux efficaces, à mobilité douce dans des secteurs à prioriser, d'assurer au piéton et au cycliste une sécurité et d'instaurer d'autres concepts qui permettront de diminuer la lourdeur de la circulation.

UR-10-04

Sols contaminés

Programme de restauration des sols contaminés (sites vacants en milieu bâti) avec les programmes d'aide financière du Fonds municipal vert du Canada et ClimatSol du gouvernement du Québec.

UR-14-05

Protection des paysages (patrimoine naturel)

Inventaire, protection et aménagement de paysages d'intérêt des grands ensembles naturels d'intérêt (milieux humides, cours d'eau, coteaux, forêts, boisés, grands écosystèmes, etc.) en référence avec la Politique du patrimoine forestier et paysager.

UR-22-06

Approfondir les connaissances sur les milieux naturels à protéger

Inventaire floristique et faunique des espaces naturels visés par le Plan directeur et évaluation du potentiel d'érosion des terrains municipaux protégés ou en processus d'acquisition.



UR-24-07

Noyaux villageois

Contrôler l'étalement urbain en favorisant le développement et la densification des noyaux villageois.

UR-34-08

Application du principe « transit oriented development »

Aménager des quartiers denses et multifonctionnels autour d'une infrastructure efficace de transport collectif.

CC-02-10

Utilisation appropriée des véhicules publics

Politique d'achat et d'utilisation des véhicules de la Ville (type de véhicule adapté à son utilisation, achat de véhicules économes, réduction de la vitesse, suivi de la pression des pneus, etc.).

CC-04-11

Efficacité énergétique

Programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la circulation routière.



CC-09-12

Marche au ralenti des véhicules

Projet de réduction de la marche au ralenti des véhicules publics et privés.

CC-12-13

Énergies alternatives de remplacement aux produits pétroliers

Promouvoir le développement et l'utilisation des sources d'énergie alternatives en transport urbain, en source d'énergie stationnaire ou autres besoins connexes, dont le projet de plateforme d'utilisation de l'hydrogène.

CC-16-14

Bilan de carbone (activités municipales)

Actualiser le premier bilan de carbone de la nouvelle Ville effectué en 2003 (bâtiments et flotte de véhicules) afin de connaître avec précision les émissions de GES et de faire le suivi de la diminution.

CC-30-15

Îlots de chaleur

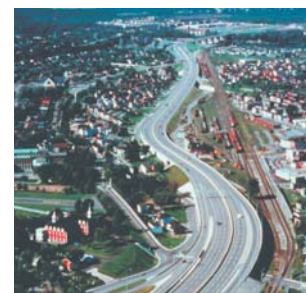
Identifier les îlots de chaleur en zone urbanisée et mettre sur pied des actions et réaliser des aménagements pour en diminuer les effets sur l'environnement et sur la population.

EA-03-16

Financement de la protection des milieux humides

Mise sur pied d'une fondation pour encadrer, faciliter et/ou financer la protection ou la conservation des milieux humides et des autres milieux naturels d'intérêt et ainsi supporter efficacement le développement économique via le Plan directeur des milieux naturels.

C'est un des trois outils indispensables à la mise en œuvre de la Politique du développement durable.





EA-08-17

Protection des bandes riveraines des cours d'eau

Établir la protection des bandes riveraines par sensibilisation, actions incitatives ou par réglementation municipale et par une gestion par bassin versant afin d'instaurer des bandes riveraines, de freiner l'érosion et d'améliorer l'intégrité écologique des cours d'eau. Consolider avec les concepts de génie végétal les rives à des endroits vulnérables en prévision de la possibilité de crues plus importantes des cours d'eau suite aux effets des changements climatiques de plus en plus présents.

EA-15-18

Infrastructures d'eau potable et d'égouts

Restauration et mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'égouts.

EA-17-19

Corridors bleus

Développement de corridors bleus le long des principaux cours d'eau : le fleuve Saint-Laurent, la rivière Saint-Maurice et la rivière Milette qui s'incluront dans la route du patrimoine naturel et les relier avec les corridors verts.

EA-26-20

Économie d'eau potable

Programme d'économie de l'eau potable pour toute la population incluant les activités municipales, commerciales, institutionnelles et industrielles.

EA-31-21

Protection de la qualité des eaux

Protéger la qualité des eaux en protégeant les aquifères. Réduire le ruissellement des eaux de surface avec le nouveau concept de « ruissellement zéro » en développement urbain avec l'application de mesures de contrôle locales.

EA-32-22

Aménagement d'un milieu humide éducatif

Projet pilote d'aménagement d'un milieu humide éducatif et reboisement d'un site vacant sur la berge du Saint-Laurent en collaboration avec une école du niveau secondaire.





MR-21-23

Poursuite du programme de gestion des matières résiduelles

Poursuite du programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) avec des réalisations en cours d'application et des ajouts : campagne de sensibilisation, réduction à la source, collecte des feuilles mortes pour compostage de masse, récupération (résidences isolées et multilogements, ICI, parcs publics, édifices municipaux, festivals, fêtes de quartier et autres événements d'envergure, etc.), gestion des matières putrescibles, RDD (collectes spéciales et écocentre).

MR-23-24

Promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique

Sensibilisation des citoyens à la gestion directe au sol des coupures de gazon à même l'exercice de coupe et à l'importance d'utiliser le compostage domestique.

MR-27-25

Coopérative de développement de filières de récupération

Appui du projet du Conseil régional d'économie sociale (CRES) de mettre sur pied une coopérative pour encadrer le développement de filières de valorisation du textile et des encombrants en collaboration avec les différents organismes du milieu œuvrant en récupération en Mauricie (Artisans de la paix, Comsep, etc.).

MR-35-26

Promotion de l'utilisation de couches lavables

Programme d'encouragement d'utilisation de couches lavables par le biais d'aide financière aux familles pour l'acquisition d'un ensemble de départ.

Les couches jetables représentent le 3^e déchet d'importance dans les sites d'enfouissement, après les journaux et les contenants de boisson. Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté ou 26 couches lavables, soit 230 fois moins.

Concept qui entre directement dans l'application des 3RV : Réduction à la source, Réemploi (sur une période de 2 à 3 ans et pour un deuxième enfant) et Recyclage (en guenille ou disposés à l'écocentre ou chez un récupérateur de textile).



FO-06-27

Politique du patrimoine forestier et paysager, réglementation

Politique municipale encadrant la gestion de l'arbre dont l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, la reconnaissance du patrimoine forestier, le maintien de la qualité des paysages, la protection et la mise en valeur de la forêt privée et publique et la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels et des forêts d'intérêts.

C'est un des trois outils indispensables à la mise en œuvre de la Politique du développement durable.



FO-11-28

La nature en ville

Renaturaliser les espaces artificialisés ou dégradés (stationnements, édifices, etc.) avec un programme de plantation adapté aux milieux très fortement urbanisés, en particulier les Premiers Quartiers (ruelles vertes) et le centre-ville.

FO-13-29

Corridors verts

Développement de corridors verts reliant les principaux milieux forestiers d'intérêt et les parcs qui s'incluront dans la route du patrimoine naturel et les relier avec les corridors bleus.

FO-29-30

Dynamiser les liens entre l'agriculteur et le citoyen

Favoriser la production et l'achat local de produits agricoles, ce que l'on appelle les « circuits courts » en agriculture durable. La distance moyenne que parcourent nos aliments est d'environ 3 000 km. L'objectif ultime est d'appuyer l'économie locale, d'éviter le transport de denrées alimentaires disponibles sur le territoire et la région et de redécouvrir les espèces maraîchères locales et leurs caractéristiques propres.

NU-33-31

Sensibilisation sur les nuisances

Sensibilisation de la population, application de mesures de contrôle et d'atténuation des nuisances (à définir) qui apportent une atteinte à la santé de la population, à l'économie et à la qualité de l'environnement.



GE-18-32

Politique d'achat verte

Intégration de critères environnementaux, sociaux et durables dans les processus d'approvisionnement des biens et services publics effectués par les services de la Ville.

GE-19-33

Guide de l'employé en développement durable

Production d'un court guide rappelant aux employés de la Ville les bonnes pratiques en environnement et développement durable. Ce processus est essentiel, car la démarche en DD requiert la participation de tous pour en assurer le succès.

GE-20-34

Support aux activités trifluviennes

Supporter les activités trifluviennes (festivals et différents événements de loisirs ou culturels) dans leurs démarches de développement durable et d'environnement.

GE-25-35

Comité de suivi « Développement durable »

Mise en place d'un Comité de suivi qui assurera la mise en place des politiques et réglementation, évaluera l'avancement de la réalisation du Plan d'action 2009-2013, mettra à jour la politique une fois le cycle de 5 ans terminé et qui fera des recommandations au conseil municipal.

GE-28-36

Prix de reconnaissance en développement durable

Programme de reconnaissance annuelle en développement durable avec modalités à définir par le Comité de suivi « Développement durable ».





Crédits

Document publié par la Ville de Trois-Rivières
Photos : Jean Chamberland, Hélène S. Dubois,
Marilie Laferté, Tourisme Trois-Rivières,
Ville de Trois-Rivières
2009

Renseignements

Site web municipal : www.v3r.net
Direction de l'aménagement,
gestion et développement
durable du territoire
4655 rue Saint-Joseph
TROIS-RIVIÈRES G9A-5H3
Téléphone : 819 372-4625
courriel : developpement.territoire@v3r.net

Ce document a été imprimé sur un papier Rolland Enviro100

Contient 100 % de fibres postconsommation.
Certifié EcoLogo, procédé sans chlore.
Fabriqué à partir d'énergie biogaz.

